



## Information aux riverains - Week-end du 9 au 11 juin 2017.

Madame, Monsieur,

Traditionnellement, le 2ème week-end du mois de juin, c'est la fête à Berchem-Sainte-Agathe : Kermesse, Brocante, Exposition, Oldtimers' rallye et leurs animations.

Les activités suivantes sont prévues :

**Du mardi soir 06/06 (à 20h00) au jeudi matin 15/06 (à 9h00)** : installations foraines sur la place Dr. A. Schweitzer (entre la rue de l'Eglise, la rue des Soldats, jusqu'à l'entrée du parking de la place du Roi Baudouin), la place du Roi Baudouin, la rue de Grand-Halleux, la rue de l'Eglise (entre la rue Courte et la place du Dr. A. Schweitzer).

LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DE VÉHICULES Y SERONT INTERDITS POUR TOUTE LA DURÉE DE LA FOIRE ; L'ACCÈS AUX GARAGES SERA LIMITÉ AU MAXIMUM, AINSI QUE L'ENTRÉE OU LA SORTIE DE VÉHICULES. EN PLUS, IL SERA INTERDIT DE SE GARER À LA RUE DES SOLDATS, À PARTIR DU N°2 JUSQU'AU CLOS VICTOR GUNS.

**Le vendredi 9 juin, de 12h00 à 20h00** : marché hebdomadaire Place du Roi Baudouin (le long des maisons), la rue Courte et la rue Dr. Charles Leemans (entre la rue de l'Eglise et la place du Roi Baudouin).

L'ENTRÉE ET LA SORTIE DES GARAGES, ATELIERS, HANGARS, ETC... SERONT IMPOSSIBLES, AINSI QUE LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

**Le samedi 10 juin, de 4h00 à 20h00** - brocante dans les rues suivantes : rue Dr. Charles Leemans (les 2 côtés de la rue et sur toute sa longueur), la rue Prosper Préser (les 2 côtés de la rue et sur toute sa longueur), la rue de Grand-Bigard (des 2 côtés, entre la rue Dr. Charles Leemans et la rue J.-B. Vandendriesch), la rue de l'Eglise (entre la fontaine et la rue Courte), la rue Joseph Mertens (entre la rue de l'Eglise et le Parc Pirsoul), la rue Courte, la rue J.-B. Vandendriesch (des 2 côtés).

L'ENTRÉE ET LA SORTIE DES GARAGES, ATELIERS, HANGARS, ETC... SERONT IMPOSSIBLES, AINSI QUE LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

**Le dimanche 11 juin, de 8h00 à 17h00** – Oldtimers' rallye

Aucune circulation ne sera possible rue Charles Leemans (la section entre la rue de l'Eglise et la rue Prosper Préser).

Rue Prosper Préser, section rue des Soldats/Charles Leemans, rien ne change ; vous pouvez suivre la direction normale. Cependant, vous n'aurez pas la possibilité de tourner à droite, vous êtes obligé de tourner à gauche direction rue de Grand-Bigard.

Rue Prosper Préser, section rue de l'Eglise/rue Charles Leemans, rien ne change ; vous pouvez suivre la direction normale. Cependant, vous n'aurez pas la possibilité de tourner à gauche, vous êtes obligé de tourner à droite direction rue de Grand-Bigard.

Rue Charles Leemans, section rue Prosper Préser/rue de Grand-Bigard : le sens obligatoire de la circulation se fera à partir de la rue Prosper Préser vers la rue de Grand-Bigard. La rue Dr. Charles Leemans (sens unique) ne sera donc pas accessible par la rue de Grand-Bigard.

Au cas où vous habitez une de ces artères, vous devez atteindre votre logement via la rue des Soldats, ensuite la rue Prosper Préser et, le cas échéant, la rue Dr. Charles Leemans.

L'ENTRÉE ET LA SORTIE DES GARAGES, ATELIERS, HANGARS, ETC... SERONT IMPOSSIBLES, AINSI QUE LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

Les Membres du Collège des Bourgmestre et Echevins, ainsi que les membres de l'A.S.B.L. Comité Officiel des Fêtes sont conscients des désagréments que ces festivités peuvent occasionner, mais souhaitent également souligner que ces festivités s'inscrivent dans le cadre de l'intérêt collectif.

Nous espérons que l'ambiance festive pourra vous faire oublier ces quelques désagréments temporaires.

En vous remerciant de votre compréhension nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins – 29/05/17



**Contact** : COMMERCE : 02/464.04.50